

# Le Règlement local de publicité de Nîmes décrit

## ENVIRONNEMENT

**Le projet de Règlement local de publicité (RLP) de la ville de Nîmes fait polémique.**

Si le projet de Règlement local de publicité (RLP) de la ville de Nîmes restait en l'état, Nîmes deviendrait un malheureux exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire en la matière », assène Pierre-Jean Delahousse, porte-parole de l'association Paysages de France. « Arrêté » le 19 décembre par la municipalité, le projet de RLP peut encore évoluer, précise l'association, avec avis des services de l'État, des associations, de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, avant le lancement d'une enquête publique. « Le dernier arbitrage sera donné par le maire de Nîmes », indique Valentine Wolber, adjointe déléguée aux commerces.

### « Il faut tout refaire »

Elaboré par le cabinet Even, le nouveau RLP a été présenté aux associations le 14 septembre. Pour Pierre-Jean Delahousse, « ce RLP est mauvais à 90%. Il faut tout refaire. Pour nous, les vrais grands enjeux sont environnementaux et liés au cadre de vie. » Il détaille : « Sur les 7 zones définies par le projet, il y en a 4 où on pourra installer des panneaux publicitaires allant jusqu'à 8 mètres carrés. C'est délirant. C'est 4 fois la surface maximale autorisée à Paris... La Ville de Nîmes veut en mettre partout, sauf dans le centre historique où elle n'a pas osé en mettre... » Il poursuit : « Le cadre de vie est un bien commun. L'affichage publicitaire est reconnu par la loi comme une pollution visuelle. Ce pro-

jet crée un système discriminatoire. Les quartiers traversés par de grands axes, ou à proximité des zones commerciales subissent une concentration de ces publicités... Ce sont les populations les plus fragiles au plan social qui subissent les assauts de cette publicité. »

Pour Paysages de France, ce RLP est tout simplement un non-sens. « Aujourd'hui au contraire, il faut réduire la publicité, moteur d'une consommation débridée et aveugle qui détruit la planète. » Corinne Giacometti, élue d'opposition de Nîmes citoyenne à gauche, est intervenue dans ce sens lors du dernier conseil municipal, en décembre : « Alors que la planète brûle (...) alors que les publicités et enseignes lumineuses et publicités numériques sont dévoreuses d'énergie, les collectivités se doivent les premières d'être exemplaires. »

Pour l'adjointe Valentine Wolber, « les critiques adressées au RLP de Nîmes sont le fait de détracteurs peu nombreux et très bruyants. Elles sont abusives. Ce sont des postures purement politiques de gens qui ne prennent pas en compte l'équilibre entre l'économie et l'écologie. » Pour donner une visibilité au petit commerce dans ce paysage publicitaire dominé par les grandes enseignes, elle explique « qu'un accès aux publicités numériques a été négocié avec l'opérateur Clearchannel à un tarif privilégié ». Elle déclare aussi que ce RLP « fait baisser de 30% les dispositifs publicitaires sur la ville ». L'élue Corinne Giacometti demande « à vérifier ». Pierre-Jean Delahousse, lui, dénonce « le système pervers d'une ville qui se finance en polluant. Car les communes touchent une taxe locale sur la publicité. »

Catherine Vingtrinier



Selon la Ville, il existe aujourd'hui environ 950 publicités et enseignes sur Nîmes. PHOTO ILLUSTRATION PAYSAGES DE FRANCE